



## Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 11 décembre 2017 au Collet-de-Dèze

### Compte-rendu

#### Personnes présentes :

Richard PLAN, SDIS 48

Guillaume CABE, chambre d'agriculture de Lozère

Pierre PLAGNES, vice-président CC des Cévennes au Mont Lozère

Sandrine MARMEYS, animatrice Association territoriale Causses Cévennes

Michel REYDON, maire de Vialas

Loïc MOLINES, Centre Régional de la Propriété Forestière

François FAURE, adjoint Moissac-Vallée-Française

John PELLIER, association des Collectivités forestières

Yves JUIN, technicien Direction Départemental des Territoires Lozère

Jean-Claude FONZES, syndicat lozérien de la Forêt Privée – Fransylva Lozère

Gonzague VANDERMERSCH, élu de Meyrueis

Alain LOUCHE, président de la CC des Cévennes au Mont Lozère

Serge ANDRE, adjoint St André de Lancize

Dominique ROGER, élu d'Ispagnac

Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière de territoire

Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes

22 rue Justin Gruat

48400 Florac

Tél : 04 66 44 03 92

[charteforestiere.gcc@orange.fr](mailto:charteforestiere.gcc@orange.fr)



PROJET COFINANCÉ PAR LE FOND EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.  
LE JEUPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Alain LOUCHE accueille les participants.

Pour rappel, la charte forestière de territoire, qui se tient aujourd'hui sur deux communautés de communes (Gorges Causses Cévennes et des Cévennes au Mont Lozère), est en cours de redéfinition de son plan d'actions pour les années 2018 à 2020.

Le présent comité de pilotage a pour but de valider ce plan d'actions, réalisé à partir :

- Du diagnostic de la charte forestière validé en comité de pilotage le 09/10
- De l'évaluation de l'ancienne charte forestière Gorges Causses Cévennes
- Des entretiens réalisés avec les nouvelles communes
- De l'atelier de concertation du 25/10

## 1. Plan d'actions de la charte forestières : morceaux choisis

Le plan complet de la charte forestière a été envoyé une semaine avant la tenue du comité de pilotage. Il est donc proposé de s'attarder sur deux exemples d'actions par axe de travail, puis de discuter des autres actions en fonction des demandes des membres du comité de pilotage.

### AXE 1 : DYNAMISER LA GESTION FORESTIERE

#### Réaliser un ou plusieurs projet(s) de desserte nécessitant une animation concertée entre acteurs et mise en place d'un groupe de suivi

OBJECTIF : Améliorer la mobilisation des bois du territoire

Deux secteurs ont été pré-identifiés : autour de Meyrueis et autour du Bougès c

Deux éléments composent l'action :

- Animation concertée pour la création de pistes importantes de desserte
- Création d'un groupe de travail et de suivi

Le groupe de travail et de suivi sera très important, notamment pour le massif du Bougès sur lequel il y a des enjeux importants, mais qui nécessite une animation adaptée. Loïc MOLINES demande à ce que soit chiffré le projet rapidement, dès que les difficultés foncières et techniques seront identifiées précisément.

La piste de la Vieille Morte est évoquée : pourquoi a-t-elle été retirée du schéma de desserte départementale ? Nathalie TREMEL se renseigne.

La multifonctionnalité des pistes, à savoir l'usage des pistes pour à la fois la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) et la desserte forestière, est également soulevée. Il est rappelé que la multifonction ne concerne qu'uniquement les propriétaires, le transit n'est pas autorisé sur les pistes DFCI.

Richard PLAN indique que pour le SDIS, il est préférable de disposer de pistes DFCI utilisées régulièrement plutôt que des pistes fermées à la circulation, qui s'embroussaillent et se dégradent, et deviennent alors inaccessible même pour les véhicules de secours.

### **Installer une équipe de bûcheronnage/débardage adapté au secteur des Cévennes**

OBJECTIF : Pérenniser l'emploi et améliorer la gestion forestière

Dans le cadre d'élaboration de Plans Simples de Gestion concertés sur le secteur des Cévennes

Loïc MOLINES précise que le but de l'action est de trouver des solutions sur le secteur cévenol, en sollicitant en premier lieu les entrepreneurs actuels qui sont parfois en multi-activité, puis de travailler avec l'école de Javols.

Pour John PELLIER, il est nécessaire de travailler sur les débouchés du territoire, à relier avec l'exploitation. Si les bois sont aujourd'hui difficilement valorisables, doit-on trouver de nouveaux débouchés qui permettraient de les vendre à un meilleur coût et donc favoriser l'exploitation ?

Paul FORTUNATO, qui n'a pu être présent aujourd'hui, a fait passer ses remarques par mail :  
L'installation d'une équipe de bûcheronnage/débardage, en aidant des jeunes à créer leur entreprise, à l'aide de quelques propriétaires qui s'engageraient à faire réaliser des travaux permettraient de :

- Répondre à des attentes de propriétaires
- Valoriser la formation des écoles forestières et capter des jeunes pour leur donner une première impulsion
- Assurer une visibilité dans les travaux
- Créer une double compétence pour les jeunes : sylviculture et exploitation (améliorer la transversalité du métier)
- De plus, c'est une action transversale qui valorise tous les acteurs

C'est une action importante sur laquelle tous les acteurs devraient se concentrer.

## **AXE 2 : GERER LES INTERFACES**

### **Valoriser le bois des agriculteurs - Phase 2 : concrétisation du projet Bois Paysan des Cévennes**

OBJECTIF : Mieux valoriser les bois des agriculteurs à travers un produit adapté (allume-feux, bûchettes, paillage)

Suite de l'action menée par l'association Bois Paysan des Cévennes

Guillaume CABE précise que le projet est en bonne route. L'association Bois Paysan des Cévennes doit maintenant se convertir en entreprise (GIE) pour commercialiser les produits.

14 producteurs font partie de l'association.

Les fonds européens Leader permettent de financer cette action.

### **Former les professionnels du tourisme sur des questions forestières à l'occasion des cafés-pros**

OBJECTIF : Créer une communauté de relais, d'ambassadeurs

Profiter des cafés-pros en cours sur le territoire (1 par an)

Pas de remarques particulières de la part des membres du comité de pilotage.

### AXE 3 : DEVELOPPER LA CONSOMMATION LOCALE DES BOIS

#### Accompagner les collectivités dans leurs achats de produits bois à travers différents outils : commandes groupées, appels à projet

OBJECTIFS : favoriser la ressource bois sur les équipements de collectivités, promouvoir l'identité du territoire à travers le bois et sensibiliser le grand public

- Réaliser une commande groupée entre plusieurs collectivités
- Accompagner les collectivités dans l'appel à projet sur les aires de jeux lancé par le GAL

Sandrine MARMEYS précise que l'action sur les aires de jeux, lancée par le GAL a également fonction de pédagogie : elle a notamment été montée pour que les ressources locales, les savoir-faire locaux, soient étudiés plus systématiquement par les collectivités.

John PELLIER demande à ce que les Collectivités forestières soient identifiées comme partenaire de cette action.

#### Créer un groupe de travail dédié au pin maritime

OBJECTIF : valoriser cette essence locale à travers la redéfinition d'un plan complet de travail  
Mettre en valeur les actions déjà réalisées et réfléchir à de nouvelles actions de valorisation de cette essence

John PELLIER indique que cette essence a de bonnes propriétés mécaniques. Le projet de Cendras réalisé dans le Gard sera analysé et permettra d'avoir un bon retour d'expérience.

Alain LOUCHE soulève la nécessité d'investir dans un séchoir sur le territoire.  
Il est fait le lien avec l'extraction des tanins pour valoriser le châtaignier.

Nathalie TREMEL fait part de l'avis d'Henri COUDERC, qui a fait passer ses remarques avant la réunion, et qui demande à ce que le projet de valorisation des tanins soit inscrit dans la charte forestière.

Les membres présents approuvent et demandent à ce que ce projet soit intégré dans une fiche-action, avec une partie accompagnement de porteur de projet, et une partie veille technologique.

Avant de passer à l'axe 4, Loïc MOLINES demande à ce que la fiche-action concernant le projet de réseau de chaleur bois de Florac soit précisé.

Michel REYDON fait part du projet de la commune de Vialas, qui met en place des réseaux de chaleur, et qu'il faudrait lier à cette action.

John PELLIER soulève la nécessité de travailler avec la commune de Florac sur l'approvisionnement local du bois, notamment les contrats d'approvisionnement.

#### AXE 4 : AUGMENTER LES CONNAISSANCES, SE FORMER, S'INFORMER

##### Créer un outil de communication sur les actions forestières du territoire favorisant le lien entre acteurs

OBJECTIFS : donner de la lisibilité aux actions forestières, favoriser les échanges entre acteurs, élargir le public

A travers des relations presse et une stratégie digitale

Les membres du comité de pilotage s'accordent sur l'importance de cette action. Il faudra que chaque structure s'associe et mène un travail de réflexion pour que la diffusion d'informations soit la plus large possible. Les ateliers territoriaux organisés par le Parc national des Cévennes dans le cadre du programme CévAigoual ont révélé un manque d'information/communication sur les actions forestières du territoire et donc un manque de lien entre le territoire et les acteurs.

Paul FORTUNATO, dans ses remarques par mail, a également insisté sur l'intérêt de faire prendre conscience de l'activité forestière sur le territoire, de l'importance de l'emploi de la filière et de la réalité des métiers de la forêt.

John PELLIER indique l'intérêt qu'il y aurait à faire une communication sur les chantiers auprès des offices de tourisme, pour diffusion auprès des touristes. Nathalie TREMEL indique que cette action avait été soulevée mais a été écartée pour l'instant, parce qu'il semble qu'il y ait besoin de plus de réflexion et de création de liens avec les organismes touristiques pour mettre en place une telle action. Des actions sont prévues avec les offices de tourisme et sont une première étape.

##### Animer la charte forestière de territoire

OBJECTIFS : suivre et mettre en œuvre les projets de la charte forestière, favoriser les échanges entre acteurs et la coordination des projets

- Animation de la charte forestière
- Mise en cohérence et suivi
- Participation aux actions des partenaires
- Animation spécifique d'actions
- Suivi des actions de la dernière charte (non finalisées à ce jour)

Sandrine MARMEYS précise que la charte forestière sera portée par le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) à partir de 2018. Le PETR est un syndicat mixte porté par les élus, mettant en œuvre des projets sur les deux communautés de communes : Cévennes au Mont Lozère et Gorges Causses Cévennes. Il sera créé en 2018, et reprendra notamment la mission charte forestière, sans que cela ne change les actions et l'animation de la charte forestière, telles que prévues jusqu'ici.

## 2. Discussions sur l'organisation

Suite à l'évaluation, il avait été évoqué le nombre peut être trop important des actions intégrées dans la charte forestière. De plus, Paul FORTUNATO a également fait savoir son avis de concentrer la charte forestière sur quelques actions, dont la mise en place d'une équipe de bûcheronnage/débardage et la communication.

Pour les membres du comité de pilotage, il ne faut pas supprimer d'actions, qui parfois ne demandent pas un temps d'animation important. Cependant, il serait judicieux que le travail de l'animatrice se concentre effectivement sur quelques actions plus précises. Il faut distinguer ce qui est réalisé par les partenaires, et ce qui demande un temps de travail important pour l'animatrice.

Pour Alain LOUCHE, une charte forestière regroupe des thématiques diverses touchant la forêt, et toutes ses thématiques doivent être traitées dans ce cadre, il ne s'agit donc pas de réduire la charte forestière.

## 3. Validation du plan d'actions

→ ***Le plan d'actions 2018-2020 de la charte forestière Gorges Causses Cévennes est validé, sous réserve de la prise en compte des différentes remarques et ajouts des partenaires discutés en comité de pilotage.***

## 4. Suites

Le plan d'actions de la charte forestière, validé par le comité de pilotage, doit maintenant être validé par les structures porteurs (Communautés de communes). Un dossier pour l'animation de cette charte sera ensuite déposé à la Région.

L'animation pour la mise en œuvre du plan d'actions sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après avoir remercié les participants, Alain LOUCHE clôture le comité de pilotage.